

TRANSPORTS DES APPRENTIS INTERNES

I – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES,
pour son Centre de Formations d'apprentis, désigné ci-après :

CFA DES METIERS DE L'ARTISANAT
170, chemin Gustave Eiffel
BP 10165
40003 MONT DE MARSAN CEDEX

II - PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes, M. Philippe RETOURS

III - NATURE DES PRESTATIONS :

Travaux Fournitures Services

IV – OBJET ET CONTENU DU MARCHÉ :

Transport des apprentis internes du CFA 170 chemin Gustave Eiffel, Mont de Marsan, aux Lycée Professionnel Wlérick, Lycée Charles Despiau et inversement.

Prestation demandée pour la période du 03 Septembre 2018 au 04 Juillet 2019, sauf périodes de fermeture :

- du 29 Octobre au 02 Novembre 2018
- du 24 Décembre 2018 au 04 Janvier 2019
- du 18 au 22 février 2019
- du 15 au 26 Avril 2019

2 bus de 59 places le soir le lundi, mardi, mercredi et jeudi : départ à 19h30 du CFA pour le Lycée Despiau puis le Lycée Wlérick (arrêt Péglé).

2 bus de 59 places le matin le mardi, mercredi, jeudi et vendredi : départ à 07h15 du Lycée Wlérick puis Lycée Despiau pour le CFA, destination finale.

Le nombre d'internes variant d'une semaine sur l'autre, en moyenne entre 50 à 80 internes par semaine, le CFA des Métiers de l'Artisanat se réserve la possibilité de réduire le nombre de rotations ou de les annuler au vu des effectifs : la société de transport sera avertie au préalable par mail. Dans ce cas, la facturation devra tenir compte de ces modifications.

Le matériel utilisé pour les transports devra être conforme à la réglementation en vigueur au moment du transport et les chauffeurs devront être en règle au regard de la législation sur les transports et le droit du travail (**fournir tous les documents justificatifs**).

V - DUREE DU MARCHE :

du 03 Septembre 2018 au 04 Juillet 2019

VI - REMISE DES OFFRES :

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 Juin 2018

Date limite de réception des offres : 03 Juillet 2018 à 12h00

VI - I) Documents à produire:

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- la lettre de candidature ou formulaire DC1
- Les déclarations du candidat ou formulaire DC2
- Les certificats ou attestations prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales ou formulaire NOTI 2.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- déclaration indiquant que le matériel utilisé pour les transports est conforme à la réglementation en vigueur et que le personnel est en règle au regard de la législation sur les transports et le droit du travail ;

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- le présent règlement de consultation, daté et signé
- la capacité du ou des véhicules mis à disposition (nombre de places)
- le prix par rotation.
- conditions : prix et délais en cas d'annulation par le CFA d'une ou plusieurs rotations
(ces conditions sont un critère de jugement des offres)

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de candidature et de l'offre.

VII - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- prix : 60%
- qualité des services associés : 40 %

VIII - AUTRES INFORMATIONS :

- Il s'agit d'un marché à bons de commande à prix bloqués émis par le CFA des Métiers de l'Artisanat, au fur et à mesure de ses besoins.
- Délai de paiement : 30 jours fin de mois, par virement bancaire.

IX - ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :
TRANSPORT DES APPRENTIS INTERNES
NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées à l'adresse suivante :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES

Monsieur Le Président

Marché public : *précisez l'objet du Marché*

BP 199

40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Renseignements administratifs et techniques :

Chantal LLERA DARROUY / Intendante / 05 58 05 81 86 / c.darrouy@cma-40.fr

Fait à Mont de Marsan, le

Le Responsable légal de l'entreprise

NOM.....

PRENOM.....

CACHET DE L'ENTREPRISE

Le Président de la CMAL

Philippe RETOURS